



**LE CAVALETTI
NIVERNAIS**
ÉCOLE D'ÉQUITATION
LOISIR ET COMPÉTITION



CONTRAT D'INSCRIPTION & CONDITIONS DE VENTE

En vigueur pour toutes les activités équestres du centre équestre et poney club Le Cavaletti Nivernais

PONEY CHEVAL JOUR et heure :

TARIF :

Nom : _____

Prénom : _____ Date de naissance : / /

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Tél : _____

Domicile : _____ Portable : _____

E-mail (en majuscules svp) : _____

Pour recevoir toutes les informations, les stages et animations (Mail des parents obligatoire pour les mineurs)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & CONDITIONS POUR LA PRATIQUE EQUESTRE

(Extrait du règlement intérieur & des conditions générales de vente du Cavaletti Nivernais)

LES PRESTATIONS

✓ FORFAIT ANNUEL

• INSCRIPTION

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les cours commencent la semaine du lundi 7 Septembre 2020 et se terminent le samedi 3 juillet 2020. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. Le forfait annuel comprend 35 séances pour les poneys et les chevaux (hors vacances scolaires)

• REGLEMENT DU FORFAIT

L'inscription au forfait est annuelle et le règlement s'effectue en une fois. Différentes possibilités d'encaissement sont proposées, jusqu'à 10 fois sans frais. Chèques, chèques vacances ANCV, coupons sports acceptés.

• RECUPERATION

Le cavalier malade, en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire **a la possibilité de récupérer toutes les séances manquées s'il prévient au minimum 24h à l'avance de son absence par mail** à l'adresse suivante : contact@cavaletti-nivernais.com. Ces récupérations se font dans d'autres cours du même niveau en fonction des places vacantes ou sur les animations ou pendant les stages (3h d'absence = ½ journée de stage).

Les récupérations doivent avoir lieu dans les 2 mois suivant l'absence et avant le 15 juillet 2021 pour les absences du mois de mai et juin 2021. Si ce n'est pas le cas, la séance sera perdue.

• ANNULATION FORFAIT ANNUEL

L'engagement se fait sur l'année scolaire ; les forfaits bénéficient à ce titre de tarif préférentiel. **Pour arrêter l'engagement, un droit de résiliation s'applique** comme suit :

Poney = 70€ ; Cheval= 80€. **Tout mois entamé reste dû.**

✓ STAGES/ANIMATIONS/COMPETITIONS

Les inscriptions aux stages, animations, perfectionnements, aux compétitions et à toutes autres prestations **sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées.** Elles ne donnent lieu à aucun remboursement ni à aucun report pour quelques raisons que ce soit.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT - LICENCE

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est vivement conseillée. Lors de l'inscription, l'utilisateur a la possibilité de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, **de passer des examens**, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'affichage. Dans le cas contraire, **il appartient à l'utilisateur d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant Le Cavaletti Nivernais de cette responsabilité.**

DISCIPLINE ET SECURITE

✓ **DISCIPLINE :** Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou des installations, les usagers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer les consignes de sécurité fixées.

En tous lieux et toutes circonstances, les usagers sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres usagers.

Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation des conditions générales de vente ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions : mise à pied, exclusion temporaire ou exclusion définitive. Tout usager faisant l'objet d'une sanction ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la sanction le prive. La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation des consignes de sécurité ou du règlement intérieur.

✓ TENUE ET EQUIPEMENT

Le cavalier doit, pour monter à cheval ou à poney, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation Française. Pour participer à certaines manifestations sportives, les cavaliers représentant le club peuvent être astreints à porter l'insigne et les couleurs du club.

Équipement : **Bottes ou boots avec chaps obligatoires** (pas de chaussettes), pantalon, **gants conseillés**. **Le port du casque est obligatoire**. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme CE.

Il est demandé **aux cavaliers de respecter les équidés, de les soigner avant et après la reprise et de veiller à la propreté et au bon état du matériel équestre (selle, harnachement, matériel pédagogique ...)** mis à leur disposition dans le cadre de leur pratique et de le ranger correctement dans les lieux indiqués.

✓ REGLES DE VIE DANS LA STRUCTURE

- CONVIVIALITE

Le club house des écuries est à votre disposition. Vous pouvez vous y retrouver entre cavaliers dans les horaires d'ouverture de l'établissement. N'hésitez pas à entretenir la convivialité par un bonjour souriant à toutes personnes rencontrées. **Merci de respecter la propreté des lieux**.

- HORAIRES

-Une demi-heure avant la séance, prendre connaissance du cheval ou du poney attribué, le brosser et curer les pieds et le préparer pour la séance.

-Prévoir un quart d'heure après la reprise pour assurer les soins, s'occuper de sa monture et ranger son matériel de sellerie.

-L'heure de cours, de perfectionnement, d'animation ou de stage correspondent à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant. **En cas de conditions climatiques extrêmes, la séance d'équitation pourra se transformer en séance « théorie ».**

- SECURITE

-Interdiction formelle de fumer et de vapoter dans tous les locaux, autour et dans les écuries et dans l'enceinte du poney-club et du centre équestre. Un espace fumeur est toléré sur le parking des écuries. L'établissement décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle au regard de la réglementation en vigueur.

-L'accès aux écuries et aux boxes est strictement interdits aux non-usagers ainsi qu'aux usagers sans la présence de leur enseignant. Il est rappelé aux usagers qu'il est recommandé d'être à jour de son rappel antitétanique.

-Utiliser les parkings pour garer les véhicules à moteur (voitures, motos, scooters, camions, vans...)

-Ne laisser rien d'apparent ou de valeur dans les véhicules, devant et dans les boxes. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations.

-Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site et sont strictement interdits à l'intérieur des locaux.

-Aucun jeu de ballon, vélo, trottinettes dans les écuries, ni comportement risquant d'effrayer les chevaux/poneys n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

-Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant l'heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise. En dehors des heures de reprises vendues, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

- DROIT A L'IMAGE ET DONNEES PERSONNELLES

Le cavalier ou son représentant légal autorise, sans réserve, l'établissement à prendre, détenir et diffuser son image (photos et vidéos) prise dans le cadre de la pratique équestre. Les images ou les vidéos sont acquises définitivement par l'établissement, quelle que soit la période d'utilisation et sans aucun paiement de la part de l'établissement. L'établissement s'engage à utiliser ses images et vidéos dans le cadre de la promotion de ses activités et de ne pas en faire un usage commercial. Les informations nominatives recueillies aux accueils et sur le site internet sont destinées à l'usage du Cavaletti Nivernais et de l'association Cavaletti Nivernais Sports. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification auprès de l'établissement dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 06 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Je déclare, Mme, Melle, M **l'intéressé ou le représentant légal pour les mineurs avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente des prestations équestres, les conditions d'assurance de la licence fédérale et les possibilités qui me sont données de souscrire des garanties complémentaires, ainsi que du règlement intérieur du Cavaletti Nivernais.**

La licence me permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés FFE de France, de passer les examens fédéraux et de participer à une dynamique sportive. Dans le cas où je ne souscris pas la licence, je déclare sur l'honneur posséder une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres et dégageant le Cavaletti Nivernais de cette responsabilité.

Fait à Saint Eloi, le

Signature :